

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 313 pris en Conseil d'administration rendant exécutoire le rôle primitif des patentes (tableau A), exercice 1938

n° 313

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mars 1938

Numéro JO
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro
31 mars 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif des patentes, tableau A (exercice 1938), comprenant deux cent soixante-quatorze articles et s'élevant à la somme de cinq cent cinq mille neuf cent quatre-vingts francs (505.980 francs).